

Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA)

Résumé des versements (\$/ha)**

Prévisions au 2 février 2007

	Saison	Date approximative du versement	Avoine	Blé fourrager	Blé cons. humaine	Maïs-grain	Orge	Soya	Canola
VERSEMENTS REÇUS									
1 ^{re} avance <i>Crédits printaniers (Mai)</i> ⁽⁵⁾	2005-2006	28 avril 2005	52,00	63,00	54,00	61,00	54,00	0,00	63,00
1 ^{re} avance <i>Crédits printaniers (Août)</i> ^{(5) (6)}	2005-2006	22 août 2005	52,00	63,00	54,00	61,00	54,00	0,00	63,00
1 ^{re} avance <i>Complément (Décembre)</i>	2005-2006	12 décembre 2005	15,08	18,67	13,36	55,02	16,02	36,78	13,83
2 ^e avance ⁽¹⁰⁾	2005-2006	4 mai 2006	84,33	117,76	87,86	85,59	88,85	0,00	189,63
1 ^{re} avance <i>Crédits printaniers (Mai)</i> ⁽⁵⁾	2006-2007	4 mai 2006	55,00	51,00	51,00	64,00	48,00	0,00	95,00
<i>Crédits printaniers (Août)</i>	2006-2007	22 août 2006	55,00	51,00	51,00	64,00	48,00	55,00	80,00
<i>Complément (Décembre)</i> ⁽¹¹⁾	2006-2007	Aucun paiement	-	-	-	-	-	-	-
VERSEMENTS À VENIR									
Paiement final ⁽¹²⁾	2005-2006	13 Février 2007	101,04	111,26	159,89	187,67	103,94	-5,55	162,31
1 ^{re} avance ⁽¹²⁾	2006-2007	13 Février 2007	15,37	12,21	3,49	-82,90	16,58	-13,14	-57,01
2 ^e avance*	2006-2007	Avril 2007	69,65	63,45	58,61	25,05	62,55	23,26	65,55
Paiement final*	2006-2007	Février 2008	83,58	76,14	70,33	30,07	75,05	27,91	78,66

* Prévisions de la FPCCQ

**Les montants sont présentés nets, c'est-à-dire que la cotisation a déjà été soustraite.

RÉSUMÉ PAR ANNÉE D'ASSURANCE

		Avoine	Blé fourrager	Blé cons. humaine	Mais-grain	Orge	Soya	Canola
TOTAL REÇU	2005-2006	203,41	262,43	209,22	262,61	212,87	36,78	329,46
	2006-2007	110,00	102,00	102,00	128,00	96,00	55,00	175,00
TOTAL À VENIR <i>(incluant février 2007)</i>	2005-2006	101,04	111,26	159,89	187,67	103,94	-	5,55
	2006-2007	153,24	139,58	128,93	-	27,78	137,60	38,03

NOTES:

(5) Le montant versé en crédits printaniers doit être inférieur au paiement final de l'année d'assurance précédente. Ce dernier étant nul pour le soya, il n'y a pas de crédits printaniers en mai dans cette culture.

(6) Les cotisations ont été ajustées pour tenir compte de la bonification du SOS. Cet ajustement a fait en sorte que la cotisation n'avait pas été payée à 50 %, comme il est prévu, dans certaines cultures. Il y a donc eu un ajustement des cotisations pour celles-ci.

(10) Le Programme de paiements pour les producteurs de céréales et d'oléagineux (PPPCO), aide fédérale canadienne de 755 M\$ dont 42 M\$ au Québec, a été versée directement aux producteurs en mars 2006. Les sommes reçues pour des productions sous ASRA sont récupérées lors de versements ASRA ultérieurs. Au final, les sommes sont donc dirigées dans les fonds d'assurance respectifs en réduction du déficit. Les montants étant calculés individuellement, en fonction des ventes nettes de chaque producteur, ils ne peuvent être inscrits dans ce tableau. Les producteurs trouveront l'information sur leur fiche de paiement.

(11) Avec les prévisions de prix au moment de faire le paiement de décembre, les versements de mai et août (crédits printaniers) étaient suffisants pour couvrir les 40 % de la compensation nette. Dans certaines cultures (Maïs grain, Soya et Canola), les producteurs auraient même trop reçu. Des ajustements lors de paiements ultérieurs en tiendront compte.

(12) Le paiement final 2005 servira à effectuer un ajustement de la 1re avance, pour ramener le taux de compensation à 45 %. Pour certaines cultures (Maïs grain, Soya et Canola), cet ajustement représente un remboursement que les producteurs doivent faire. Pour les autres, il s'agit de sommes supplémentaires que les producteurs recevront.